

MAI 2009

Flash infos Mairie



Cantine, garderie et ramassage scolaire

Il est temps de penser aux inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire. Vous trouverez dans ce flash info les bulletins d'inscription pour la cantine, la garderie et le ramassage scolaire.

Merci de les retourner en Mairie pour le 20 mai prochain.

Nouvelle réglementation pour les passeports

Le basculement du passeport dans le système biométrique est intervenu dans les Yvelines le 27 avril dernier.

⇒ Le passeport biométrique, qu'est-ce que c'est?

Un document d'identité et de voyage hautement sécurisé incluant un composant électronique où sont enregistrés l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées du titulaire.

⇒ Comment doit être faite la demande de passeport biométrique ?

Dans les Yvelines, l'imprimé de demande est disponible dans les 33 mairies du réseau biométrique. L'utilisateur peut déposer un dossier dans la mairie de son choix et doit fournir un certain nombre de pièces à l'appui de sa demande. Il doit, en particulier, attester de son identité, de sa nationalité et de son domicile.

Les photographies pourront être prises directement en mairie lors du dépôt de la demande. Toutefois, le demandeur pourra amener ses photos d'identité qui devront être conformes aux exigences réglementaires.

⇒ A quel endroit faire la demande dans les Yvelines ?

Les demandes de passeport électroniques étaient déposées à la mairie du domicile. Désormais, celles des passeports biométriques pourront être déposées dans l'une des 2000 communes françaises équipées et ce quel que soit votre lieu de domicile.

Dans les Yvelines, ces communes sont: Aubergenville, Beynes, Bonnières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Elancourt, Houdan, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Le Pecq, Les Mureaux, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurepas, Montfort-l'Amaury, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay.

⇒ En cas d'urgence, est-il possible de se faire délivrer un passeport dans des délais raccourcis ?

La norme est le passeport de 10 ans pour les adultes et de 5 ans pour les mineurs. A titre exceptionnel et pour des motifs d'urgence dûment justifiés, la préfecture pourra délivrer des passeports temporaires d'une durée de validité d'un an.

⇒ Combien coûtera-t-il?

89 euros. 45 euros pour les mineurs de 15 ans et plus et 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans.

⇒ Et la carte nationale d'identité ?

Rien ne change, les demandes sont toujours recueillies à la mairie de votre domicile. La réforme liée à la biométrie interviendra ultérieurement.